

**MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE
ET FOURNITURES**

1 Dans sa décision D-2003-93, la Régie de l'énergie demande au Distributeur de
2 présenter une preuve plus détaillée et plus approfondie. En ce sens dans les
3 sections qui suivent seront examinées :

- 4 • les règles de comptabilisation des inventaires «Magasins» entre les
5 unités d'affaires
- 6 • les informations détaillées pour les années 2001 à 2004 du poste
7 «Matériaux, combustible et fournitures»

8

1 RÈGLES DE COMPTABILISATION

9 La comptabilisation de l'inventaire des magasins se fait en temps réel lors de la
10 saisie de l'entrée ou la sortie des marchandises. Hydro-Québec évalue ses
11 stocks de matériaux, combustible et de fournitures selon la méthode du coût
12 moyen. Cette méthode consiste à attribuer à chaque article le coût moyen
13 pondéré de tous les articles semblables qui étaient en stock à l'ouverture de
14 l'exercice et de tous ceux qui y ont été portés au cours de l'exercice.

15

16 L'inventaire est attribué mensuellement selon l'unité d'affaires (ou centre de
17 profit) reliée à chaque article et ce, pour chaque magasin (appelé division) dans
18 lequel est maintenu l'inventaire. Un magasin ou encore une gamme de matériel
19 peut être dédié à une ou plusieurs unités d'affaires.

20

21 Lorsque l'article est maintenu en inventaire dans un magasin dédié à un seul
22 utilisateur, il est automatiquement associé au centre de profit auquel appartient
23 ce magasin. Lorsque le matériel appartient à une gamme de matériel dédié à

1 une seule unité d'affaires ou à usage spécifique, il est automatiquement attribué
2 au centre de profit correspondant à l'unité ou à l'usage.

3

4 S'il s'agit d'un article à usage commun entre diverses unités d'affaires, l'article
5 est associé au centre de profit de l'unité d'affaires considérée comme l'utilisateur
6 principal de cet article.

7

2 DÉTAIL DU POSTE «MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES»

- 1 Le tableau suivant présente le détail du postes «Matériaux, combustible et
- 2 fournitures pour les années 2001 à 2004.

DÉTAIL DU POSTE «MATÉRIAUX, COMBUSTIBLES ET FOURNITURES»				
2001-2004				
(exprimé en '000\$)				
	Années historiques		Année de base	Année témoin
	2001	2002	2003	2 004
Stock - Matériel général	106 449	93 421	95 570	97 195
Transformateurs aériens et souterrains	19 839	17 547	17 951	18 256
Appareillage de coupures	20 989	15 477	15 833	16 102
Câbles aériens et souterrains	12 799	11 758	12 028	12 233
Accessoires souterrains/connecteurs	13 048	9 702	9 925	10 094
Équipements de mesurage	11 333	9 662	9 884	10 052
Équipements - Autres	8 302	8 020	8 205	8 344
Accessoires de lignes	5 576	5 656	5 786	5 884
Combustibles	820 (b)	4 256	4 354	4 428
Protections	3 957	3 264	3 339	3 396
Poteaux	4 379	3 118	3 190	3 244
Équipements d'instrumentation et de signalisation	2 829	2 721	2 783	2 831
Vêtements	2 578	2 240	2 291	2 330
Matériel réseaux autonomes	3 397 (a)	3 189	3 262	3 318
Combustible - Production d'électricité - réseaux autonom (d)	0 (c)	1 193	1 220	1 241
Provision pour matériel désuet (e)	-4 335	-3 114	-3 185	-3 240
	105 512	94 689	96 867	98 514

(a) : Écart entre 2001 et 2002 (baisse de l'inventaire) attribuable à :

- les mises aux surplus
- la rationalisation des transformateurs aériens et souterrains
- l'optimisation de la majorité des gammes de matériel

(b) : La centrale au diesel des Iles-de-la-Madeleine appartenait jusqu'en 2001 à la division Production et a été transférée à l'unité VP Réseau en 2002. L'écart de stock entre 2001 et 2002 correspond donc à la valeur du combustible dans les réservoirs de cette centrale.

(c) : Le combustible inclut dans les réservoirs des centrales des réseaux autonomes appartenait à la division Production en 2001.

(d) : Valeur du mazout dans les réservoirs des centrales des réseaux autonomes

(e) : Provision constituée en prévision de la désuétude du matériel (effectuée en fin d'année)

3